

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de DORAT
Département du PUY DE DÔME**Séance du 23 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 19h00, les membres du conseil municipal de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, maire.

Date de convocation: 17/06/2025.

Étaient présents Mmes Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Tiphaine FLORES, Florence HENRY, Arlette RELIER ; Mrs Thomas BARBAT, Thomas BARNERIAS, Pierre CABUT, Romain PIREYRE, Rémy SOLER, Nicolas VAUCHEL

Absents : Mme Éliane AUBERGER, M. Raymond CHEMISSER,

Procurations : Éliane AUBERGER à Nicolas VAUCHEL
Raymond CHEMISSER à Romain PIREYRE

M. Rémy SOLER a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération:
n° 250623-05

Lignes Directrices de Gestion

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont un dispositif créé par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Elles sont arrêtées dans chaque collectivité et établissement public par l'autorité territoriale, après avis du Comité Social Territorial.

Cet outil de référence pour la gestion des ressources humaines est conçu pour fixer les orientations et priorités des employeurs et ainsi guider les autorités compétentes dans leurs prises de décision, sans préjudice de leur pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

Les LDG déterminent :

- la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours en vue, d'une part, de l'élaboration des décisions individuelles d'avancement de grade et de promotion interne et, d'autre part, en matière de recrutement, d'adapter les compétences à l'évolution des missions et des métiers, de favoriser la diversité des profils, la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes.

Conformément à l'article 16 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, les projets des lignes directrices de gestion ont été présentés au Comité Social Territorial lors de sa séance du 06 mai 2025, qui a émis un avis favorable.

L'objet de la présente délibération est d'informer le Conseil Municipal de l'application des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de trois ans.

AR Prefecture

063-216301382-20250623-DCM250623_05-DE

Reçu le 01/07/2025

Vu l'arrêté municipal n° 6_238 en date du 20 juin 2025 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

Vu le souhait de l'autorité territoriale d'en informer les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte et approuve l'application des Lignes Directrices de Gestion relatives aux ressources humaines.

Votants: 14

Abstentions: 0

Pour: 14

Contre : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 24/06/2025.

Le maire,

Thomas BARNERIAS



Le secrétaire de séance,

Rémy SOLER

